



Magistère, ça suffit !

Le Bureau National du SNUDI-FO des 22 et 23 janvier a décidé d'engager avec les sections départementales toutes les initiatives permettant de suspendre le dispositif Magistère.

De tous les départements remontent les mêmes constats, la même colère, les mêmes revendications :

- Magistère induit une charge de travail supplémentaire, d'ailleurs très inégale selon les moyens et les compétences techniques ;
- Magistère a tous les effets néfastes du télétravail, effets bien connus et normalement encadrés par le Code du Travail mais ignorés par l'Education nationale qui n'a pas même pas jugé utile de saisir les CHSCT ;
- Magistère ignore la confidentialité à laquelle chacun a droit en imposant forums ou autres réseaux sociaux ;
- Magistère participe de la liquidation de la formation continue choisie et volontaire à laquelle nous avons droit et interdit les échanges profitables qu'elle permettait;
- Magistère introduit un dangereux système d'autoévaluation qui figurait dans le décret Chatel, pourtant abrogé ;
- [...]

Le Bureau national du SNUDI-FO a mandaté ses instances pour intervenir en ce sens auprès de la ministre et demander la suspension du dispositif.

Le SNUDI-FO 22, quant à lui, a déjà alerté tous les collègues et a relayé les premiers constats des collègues qui se confrontaient à ce dispositif (voir journal « Liaisons Syndicales n° 174 de novembre 2014 ou sur notre site à l'adresse suivante :

<http://22.fo-snudi.fr/spip.php?article165>)

Le Conseil syndical du SNUDI-FO estime qu'**à présent sont nécessaires des consignes claires** permettant la suspension du dispositif ou à tout le moins de le rendre facultatif. En ce sens **le SNUDI-FO 22 a décidé de s'adresser dès aujourd'hui aux autres organisations syndicales** des Côtes-d'Armor afin de leur proposer d'élaborer, collectivement et dans des délais brefs, des initiatives et des consignes communes claires et saisissables en direction des collègues.

Nous vous tiendrons informés très prochainement.

Cordialement
Le Conseil syndical du SNUDI-FO 22